

FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO : COMMUNIQUE

FINAL DU GROUPE CONSULTATIF

COMMUNIQUE FINAL
Réunion du Groupe Consultatif sur la République démocratique du Congo
Paris, France – les 29 et 30 novembre 2007

Paris, le 30 novembre 2007 – Lors de la réunion du Groupe consultatif tenue à Paris du 29 au 30 novembre 2007, la République démocratique du Congo (RDC) et ses partenaires au développement ont réaffirmé leur engagement mutuel pour pérenniser les progrès réalisés jusque-là en RDC. Le Gouvernement a réitéré son engagement pour mettre en œuvre toutes les réformes nécessaires dans les domaines économique et de l'administration publique. Les partenaires au développement ont apprécié les efforts accomplis, notamment l'engagement du Gouvernement à une discipline fiscale et ont encouragé le Gouvernement à poursuivre les efforts dans ce domaine.

L'objectif de ce Groupe Consultatif était de discuter des progrès accomplis au cours des dernières années en RDC, de prendre connaissance de la vision du Gouvernement pour le développement du pays, de renforcer un partenariat transparent et à responsabilité partagée entre le Gouvernement et ses partenaires et poursuivre les efforts de mobilisation des ressources en appui au Document de stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté (DSCR) et au Programme d'Actions Prioritaires (PAP).

Le Gouvernement et les partenaires au développement ont reconnu le progrès réalisé par la RDC dans le cadre des élections démocratiques et transparentes qui se sont réalisées en 2006 et qui ont permis l'installation des institutions qui bénéficient d'une légitimité populaire, indispensable à la mise en œuvre harmonieuse du programme de développement du pays.

Le Gouvernement a souligné que son Contrat de gouvernance est une garantie pour assurer la mise en œuvre effective de son programme. Il a également réitéré sa détermination d'initier les actions nécessaires pour atteindre d'ici fin 2008 le point d'achèvement de l'initiative Pays pauvres très endettés (PPTE) – point auquel l'annulation de la dette devient irrévocable. De plus, le Gouvernement s'attend à pouvoir bénéficier d'une réduction additionnelle de la dette dans le cadre de l'Initiative multilatérale pour l'allègement de la dette (MDRI), de même que les Clubs de Paris et de Londres. Selon l'analyse de la soutenabilité de la dette, la dette extérieure de la RDC s'élevait à environ 11,5 milliards de dollars américains en décembre 2006. Même après réduction de la dette, la situation de l'endettement de la RDC restera vulnérable aux chocs externes. Le Gouvernement a également présenté son programme de réforme et de modernisation de la Banque centrale.

Les partenaires au développement tant bilatéraux que multilatéraux présents au Groupe consultatif¹ – environ 140 représentants provenant de 15 pays et de 10 organisations

¹ Les partenaires au développement bilatéraux présents étaient: la Belgique, le Canada, la Chine, la France, la Grande Bretagne, les Etats Unis d'Amérique, l'Allemagne, l'Italie, le Japon, les Pays Bas, la Norvège, le Portugal, l'Espagne, la Suède et la Suisse. Les multilatéraux présents étaient: la Banque Africaine de Développement, la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique, La Commission Européenne, la Banque Européenne d'Investissement, le Fonds monétaire international, le Fond Koweïtien pour le Développement Economique Arabe, l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques, le Fonds Saoudien pour le Développement, le Système des Nations Unies (la Mission des Nations Unies pour le Maintien de la Paix, le Programme des Nations Unies pour le Développement, Le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), Organisation mondiale pour

internationales – se sont engagés à fournir un appui soutenu à la RDC pour un montant total de 4 milliards de dollars américains pour les trois années à venir (2008-2010), soit un peu plus de 1,3 milliards de dollars américains par an, dont 75 pour cent représentent des engagements nouveaux afin d'appuyer la stabilisation politique et économique du pays, la reconstruction après-conflit et les réformes en matière de gouvernance.

Le Gouvernement et ses partenaires au développement ont convenu que la réforme du secteur de la sécurité touchant la police, l'armée, et la justice est un facteur clé pour un développement durable en RDC. Le Gouvernement s'est engagé à poursuivre la réforme de ce secteur notamment par la production et la mise en œuvre d'un plan stratégique qui sera discuté lors d'une table ronde qui sera organisée incessamment.

Les partenaires ont encouragé le Gouvernement à fournir des efforts pour mettre en œuvre la réforme du secteur de la sécurité et étendre l'autorité de l'état à travers les régions, telles que l'Ituri et le Kivu où les groupes armés continuent à opérer. Les partenaires au développement ont mis en exergue l'importance nationale et internationale pour le Communiqué conjoint émis à Nairobi (Kenya) le 9 novembre 2007 au terme duquel les Gouvernements de la RDC et du Rwanda se sont engagés à conduire des actions spécifiques pour traiter la problématique des groupes armés nationaux et étrangers à l'Est de la RDC. Le Gouvernement et les partenaires au développement insistent sur l'importance de mettre fin aux violences sexuelles, à la violence contre les enfants et à l'impunité.

Les partenaires au développement s'engagent à soutenir les recommandations adoptées lors du forum sur la décentralisation tenu en octobre à Kinshasa, y compris un calendrier pour les résultats liés au plan d'actions prioritaires. Dans ce cadre, les partenaires au développement s'engagent à coordonner leurs activités au sein du groupe thématique sur la gouvernance. Tous les participants sont tombés d'accord sur l'importance de tenir les élections en 2008.

Les partenaires ont souligné la nécessité pour la RDC d'entreprendre des réformes structurelles et économiques clés pouvant soutenir la croissance. Cela permettra également au Fonds monétaire international (FMI) d'envisager un programme d'appui triennal à travers la Facilité de la réduction de la pauvreté et de la croissance (FRPC).

Tous les participants à la réunion du Groupe Consultatif ont insisté sur la nécessité de s'assurer que le financement soit fourni d'une manière transparente respectant la responsabilité partagée, exigeant un suivi et évaluation ainsi qu'une prévisibilité des ressources pour le développement. Le Gouvernement Congolais s'est engagé à poursuivre ses réformes notamment en matière de transparence, le respect de l'Initiative de Transparence des Industries Extractives, le Processus Kimberly. Le Gouvernement s'est également engagé à ce que toute nouvelle dette ne remette pas en cause le principe de soutenabilité de la dette.

Le Gouvernement et ses partenaires au développement ont souligné l'importance d'assurer le plus tôt possible une éducation primaire gratuite, atteindre au moins un seuil de 1 million

d'enfants supplémentaires inscrits à l'école primaire en septembre 2008. Le Gouvernement a augmenté à 10 % le montant du budget national alloué au secteur de l'éducation. Les partenaires au développement allouent actuellement 6 % de leur financement extérieur à l'éducation et œuvrent à la mise en place d'un mécanisme conjoint pour augmenter cet appui. Afin d'atteindre un million d'enfants supplémentaire dans les écoles primaires et améliorer la qualité de l'enseignement, 100 million de dollars supplémentaires sont nécessaires pour 2008.

S'agissant de la santé, le Gouvernement et les partenaires au développement ont convenu de la nécessité de revitaliser le système de soins de santé, de faciliter l'accès aux soins de santé, de bénéficier de l'expertise et du dynamisme de la société civile et des organisations confessionnelles ; d'améliorer la gestion du secteur et le partage d'informations et de renforcer davantage la coordination entre le Gouvernement et ses partenaires.

S'agissant du VIH/SIDA, le Gouvernement et les partenaires au développement ont convenu de la nécessité de réviser la stratégie nationale, de lancer des campagnes de prévention ciblant un changement des comportements, y inclus les habitudes sexuelles et d'étendre l'accès au traitement ARV gratuit à toutes les personnes éligibles.

Pour le secteur des infrastructures de transports, le Gouvernement et les partenaires au développement ont mis en avant l'importance de renforcer la coordination entre tous les acteurs du secteur. La définition d'une stratégie sectorielle pour le transport multi-modal et l'entretien des infrastructures de transport ont été identifiés comme prioritaires. Le développement de partenariats publics et privé sera encouragé.

S'agissant de l'énergie électrique, le Gouvernement et les partenaires au développement ont convenu de l'importance de développer le site Inga en accélérant les travaux de réhabilitation des centrales d'Inga I et Inga II, la construction de la seconde ligne Inga-Kinshasa, le renforcement de la ligne Inga-Kolwezi, le démarrage des études de faisabilité de la centrale Inga III ainsi que l'élaboration d'un plan directeur sur l'électrification rurale.

Le Gouvernement et les partenaires au développement ont également convenu de poursuivre et de renforcer les actions dans les secteurs de l'eau potable et de l'assainissement.

S'agissant du secteur forestier, le Gouvernement a confirmé sa détermination à achever la revue légale des concessions et à maintenir le moratoire. Il a affirmé sa volonté de protéger la deuxième plus grande forêt tropicale du monde, et les intérêts des communautés locales. Dans ce sens, il a fortement invité la communauté internationale à mettre en œuvre rapidement des instruments novateurs pour rémunérer le carbone et les autres services environnementaux des forêts congolaises. Un consensus s'est dégagé sur la nécessité de financer et démarrer des initiatives pilotes dans les meilleurs délais.

Etant donné que la majorité des congolais dépend de l'agriculture comme moyen de subsistance et que ces populations sont souvent parmi les plus pauvres, le Gouvernement et les partenaires au développement ont convenu que l'agriculture est l'un des plus importants secteurs pour lutter contre la pauvreté.

Quant au secteur minier, le Gouvernement a rassuré ses partenaires que les droits des investisseurs dans ce secteur seront respectés, expliquant qu'il reste à adopter ou formuler des commentaires sur les recommandations faites par un comité mis en place pour « revisiter » les contrats miniers dans le pays. Le Gouvernement s'est engagé à poursuivre l'assainissement dans la gestion de ce secteur. Ainsi, le secteur minier à lui seul pourrait procurer entre 200 et 300 millions de dollars de recettes supplémentaires chaque année pour la RDC. Les investissements projetés de 3 milliards de dollars dans le secteur minier pourrait porter la production minière au niveau élevé des années 80 et aider à stimuler la croissance à deux chiffres.

La RDC et ses partenaires au développement ont adopté une déclaration commune sur l'harmonisation et la coordination de l'aide au développement. Dans le cadre de cette déclaration, les partenaires au développement travailleront à travers 15 groupes thématiques présidés par le Gouvernement, contribuant à accroître l'efficacité de l'aide et à minimiser les couts de transaction. Le Groupe Consultatif a convenu de passer en revue, semestriellement, les progrès accomplis, les contraintes rencontrées, les financements et les risques.